

Pour une politique d'intégration bien comprise

"Le défi lancé aux sociétés démocratiques d'Europe occidentale est de savoir si l'intégration permanente à leur économie de forces de travail systématiquement exclues des droits et des libertés politiques fondamentaux est compatible avec les idéaux d'égalité, de justice et de fraternité dont ces sociétés font profession".

François RIGAUD
Professeur à la Faculté de Droit
de l'Université Catholique de LOUVAIN

La question des droits politiques des migrants et de leur participation à la vie publique et locale du pays d'accueil est aujourd'hui sujet d'actualité. Elle est un des éléments d'une politique globale en faveur de l'intégration des 12 à 15 millions d'immigrés installés dans les pays industrialisés d'Europe Occidentale et revêt une importance capitale pour le Grand-Duché de Luxembourg.

Elle est l'aboutissement du phénomène "migration" dont les pays industrialisés d'Europe ont développé l'ampleur sans toujours en mesurer les conséquences économiques, sociales et politiques à long terme. Comment, en effet, il y a quelque trente années, faire admettre à ses promoteurs que l'immigration à des fins essentiellement d'emploi revêtirait un caractère permanent?

Comment imaginer que des hommes et des femmes dont les motivations initiales étaient de trouver un emploi, de réaliser des économies et de réintégrer ensuite leur pays d'origine, s'installeraient définitivement dans le pays d'accueil et revendiqueraient des droits accrus y compris des possibilités d'expres-

sion et d'action en matière civique et politique?

Longtemps considérés comme outils temporaires de l'expansion économique des pays industrialisés d'Europe, les travailleurs migrants font aujourd'hui partie intégrante de la société d'accueil. Un nombre considérable d'entre eux y vivent avec leur famille depuis de nombreuses années; leur stabilisation est concrétisée par la présence d'une deuxième, voire d'une troisième génération de migrants.

Ce groupe d'hommes et de femmes représente une force économique et une force démographique dont le Luxembourg ne peut se passer.

C'est donc une évidence de dire que l'immigration est un fait irréversible; c'est une nécessité de rechercher les moyens de supprimer les discriminations de statut entre étrangers et nationaux au plan des conditions salariales et de sécurité sociale, ainsi que de contribuer à l'amélioration des conditions générales d'accueil des familles, d'éducation scolaire et de formation professionnelle des enfants immigrés; il convient également de faciliter l'expression culturelle des migrants et d'encourager sous des formes différentes leur participation aux prises de décisions intéressant leur communauté d'accueil.

Il nous paraît évident que l'on ne peut dissocier intégration sociale, économique et culturelle de la participation aux prises de décisions intéressant la communauté dont le migrant estime faire partie. L'octroi aux immigrés de droits accrus au plan politique est le corollaire d'une politique d'intégration cohérente et un instrument d'accélération du processus de leur intégration.